

Province de Québec,
MRC de Pierre-De Saurel,
Municipalité de Saint-David.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-David, tenue le 2 mars 2021 à huis clos par visioconférence.

Sont présents, M. le Maire Michel Blanchard, les conseillères Colette Lefebvre-Thibeault et Linda Cournoyer ainsi que les conseillers Gilles Hébert, Pier-Yves Chapdelaine, Robert Émond et Stéphane Mélançon, tous formant quorum sous la présidence de M. le Maire. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. La directrice générale et secrétaire-trésorière assiste également à la séance par visioconférence.

Ouverture de la séance

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant que cet état d'urgence a été prolongé par des périodes additionnelles de dix jours;

Considérant l'arrêté 2020-04 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents par visioconférence et à prendre part, délibérer et voter à la séance;

Il est proposé par Michel Blanchard et résolu que ce Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos par visioconférence.

Adopté à l'unanimité.

2021-03-039

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Robert Émond et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-03-040

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2021

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2021;

Considérant que les délibérations inscrites à ce procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

En conséquence, il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2021 soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Dépôt du rapport financier au 31 janvier 2021 qui affiche un solde à la caisse de 126 779,78 \$, des dépôts à terme au montant de 681 554,29 \$, un ajustement et des chèques en circulation pour un total de 27 017,78 \$, pour un solde aux livres de 781 316,29 \$. Le total des revenus de décembre se chiffre à 57 455,47 \$ et celui des dépenses à 224 064,28 \$.

Paiement des comptes

2021-03-041

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que le rapport requis à l'article 7 du règlement numéro 576-2017 est inclus dans cette liste;

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que ce Conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de 147 328,90 \$ et de comptes payés pour un montant de 81 894,30 \$.

Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise, la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à procéder au paiement desdits comptes.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Dépôt du registre de correspondance du mois de février 2021 qui détaille la correspondance et le courrier électronique reçus du 26 janvier au 25 février 2021.

2021-03-042

Quote-part du financement du régime de prestations supplémentaires des élus pour l'année 2021

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil autorise un montant de 1 702 \$ pour acquitter la quote-part 2021 de la municipalité au financement du régime de prestations supplémentaires pour les élus municipaux et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-110-00-211.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-03-043

Mandat pour l'optimisation de la structure organisationnelle de la municipalité

Considérant que la Municipalité a fait appel au service-conseil en ressources humaines de la FQM en 2018 afin d'élaborer une description de tâches pour les différents postes et optimiser la structure organisationnelle;

Considérant qu'il y a lieu de revoir la description de tâches de certains postes;

Considérant l'offre de service soumise par le service en ressources humaines et relations du travail de la FQM indique des tarifs horaires entre 120 \$ et 180 \$;

En conséquence, il est proposé par Robert Émond, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu que ce Conseil retienne l'offre de service présentée par le service en ressources humaines et relations de travail de la FQM en lien avec l'analyse de certaines tâches.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-03-044

Mandat pour la vérification de l'état général d'une résidence

Considérant que ce Conseil a reçu certaines informations en lien avec l'état d'une résidence;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la vérification de cet immeuble;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil retienne la proposition d'Inspectech, au montant de 2 500 \$ plus taxes, excluant le test de qualité de l'air qui pourrait être requis, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-190-00-419.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-03-045

Achat de micros et d'un haut-parleur sans fil

Considérant l'offre soumise par Jazz-o-rama pour la fourniture de matériel audio;

Il est proposé par Robert Émond, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que ce Conseil autorise l'achat de microphones et d'un haut-parleur sans fil au coût de 1 232,50 \$, incluant les taxes applicables, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 03-310-30-000.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-03-046

Ouverture de l'hôtel de ville à la population

Considérant les directives émises par la Direction de la santé publique en lien avec la Covid-19,

Considérant que la Municipalité doit s'assurer de la sécurité de ses employés et des citoyens par la mise en place de différentes mesures et directives liées à la situation actuelle;

Il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil autorise la réouverture de l'hôtel de ville aux citoyens à compter du 3 mars 2021 pour le service administratif, la direction générale, le service d'urbanisme ainsi que le service des travaux publics et d'égout avec la mise en place des mesures suivantes :

- Limite d'un citoyen à la fois à la réception de l'hôtel de ville;
- Obligation de se désinfecter les mains à l'entrée;
- Respect de la consigne du deux mètres de distance entre chaque personne ou de la consigne de distanciation physique émise par la Santé publique;
- Obligation de prendre rendez-vous par téléphone ou courriel pour une rencontre en privé avec un employé;
- Paiement de taxes ou de services par chèque, préparé à l'avance, par paiement direct ou par virement Interac avec coupon de versement correspondant;
- Toute personne éprouvant des symptômes s'apparentant à ceux de la Covid-19 sera invitée à quitter sur le champ;
- Invitation à favoriser la communication par téléphone ou par courriel afin d'éviter toute visite non nécessaire.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-03-047

Adhésion de la Municipalité à l'Instance régionale de concertation en persévérance scolaire et réussite éducative de la Montérégie

Considérant la résolution numéro 2021-02-63 adoptée par la MRC de Pierre-De Saurel en lien avec son adhésion à l'Instance régionale de concertation en persévérance scolaire et réussite éducative de la Montérégie (IRCM);

Considérant que l'IRCM regroupe un ensemble de partenaires régionaux, intersectoriels et interordres qui souhaitent œuvrer de façon concertée à la persévérance scolaire et à la réussite éducative des jeunes et adultes de la Montérégie;

Considérant que le principal objectif de l'IRCM est de contribuer à la persévérance scolaire et à la réussite éducative des jeunes par la mobilisation des acteurs ainsi que par le développement d'initiatives concertées favorisant la mise en place de facteurs de protection autour des jeunes et de leur famille;

Considérant qu'une IRC peut être composée des acteurs des réseaux scolaires et de l'éducation, de la santé et des services sociaux, de l'emploi, des réseaux communautaires ainsi que des sphères municipales et de loisirs;

Considérant que les IRC sont nées d'une volonté commune d'un ensemble de partenaires mobilisés afin de soutenir la lutte au décrochage scolaire dans leur région;

Considérant que l'adhésion à l'IRCM est sans frais;

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que la Municipalité de Saint-David adhère à l'Instance régionale de concertation en persévérance scolaire et réussite éducative de la Montérégie (IRCM) à titre d'organisme, et ce, sans frais.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-03-048

Demande de l'Association pulmonaire du Québec pour une réduction de l'herbe à poux

Considérant la demande de mobilisation soumise par l'Association pulmonaire du Québec pour une réduction de l'herbe à poux;

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu que ce Conseil signifie son soutien à la campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux 2021 en sensibilisant les citoyens de Saint-David face à l'herbe à poux par le biais de divers médias.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-03-049

Contribution financière 2021 à Embellissement Saint-David

Considérant les objectifs que s'est donné Embellissement Saint-David;

Considérant qu'Embellissement Saint-David a préparé ses prévisions budgétaires pour l'année 2021 et en a remis copie à la municipalité;

Considérant qu'Embellissement Saint-David a présenté un rapport financier détaillé de ses revenus et dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 et qu'une copie de ce rapport a été remise aux membres du Conseil municipal;

Considérant qu'Embellissement Saint-David s'engage à fournir un rapport détaillé de ses revenus et dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021;

Considérant que l'organisme présente une demande d'aide financière de 2 000 \$;

En conséquence, il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil accorde une somme de deux mille dollars (2 000 \$) à Embellissement Saint-David pour l'année 2021 et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-701-97-970.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Le Conseil répond aux questions reçues par courriel ou par téléphone pour la présente séance.

Levée de la séance

2021-03-050

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Stéphane Mélançon que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27-1).

Maire

Directrice générale et secrétaire-trésorière